

2013 Rapport d'Activités

Communauté de Communes
du Pays Grenadois



Communauté
de Communes
DU PAYS GRENAOIS

ARTASSENX - BASCONS - BORDÈRES ET LAMENSANS - CASTANDET - CAZÈRES SUR L'ADOUR - GRENADE
SUR L'ADOUR - LARRIVIÈRE ST-SAVIN - LE VIGNAU - LUSSAGNET - MAURRIN - ST-MAURICE SUR ADOUR

Préambule	page 3
Localisation de la Communauté de Communes	page 4
Compétences au 31 décembre 2013	page 5
<i>Compétences obligatoires</i>	<i>page 5</i>
<i>Compétences facultatives</i>	<i>page 6</i>
Réunions	page 8
Réforme territoriale	page 9
Principaux dossiers de l'année 2013	page 10
<i>Zone d'activités de Guillaumet</i>	<i>page 10</i>
<i>Schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T.)</i>	<i>page 10</i>
<i>Saligues de l'Adour</i>	<i>page 11</i>
<i>Maison de l'Enfance et de la Petite Enfance</i>	<i>page 11</i>
<i>Maison des Services Communautaires</i>	<i>page 12</i>
<i>Création, aménagement et entretien de la voirie</i>	<i>page 13</i>
<i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés</i>	<i>page 13</i>
<i>Tourisme, culture et patrimoine</i>	<i>page 14</i>
<i>Finances</i>	<i>page 16</i>
Administration générale	page 20
<i>Personnel communautaire</i>	<i>page 20</i>
<i>Site Internet de la collectivité</i>	<i>page 20</i>
<i>Atelier Multiservices Informatique</i>	<i>page 21</i>
<i>Ecole de Musique</i>	<i>page 21</i>
Centre Intercommunal d'Action Sociale	page 23
<i>Conseil d'administration</i>	<i>page 23</i>
<i>Téléalarme</i>	<i>page 23</i>
<i>Petit jardinage - Petit bricolage</i>	<i>page 24</i>
<i>Portage de repas</i>	<i>page 24</i>
<i>Aide ménagère - Auxiliaire de vie - Garde de jour</i>	<i>page 25</i>
<i>Participation aux repas ou goûters des personnes âgées</i>	<i>page 25</i>
<i>Courir pour la vie, courir pour Curie</i>	<i>page 25</i>
<i>Point Relais Emploi</i>	<i>page 26</i>
<i>Coordination Enfance-Jeunesse</i>	<i>page 26</i>
<i>Lieu d'Accueil Parents-Enfants</i>	<i>page 27</i>
<i>Relais Accueil Petite Enfance</i>	<i>page 28</i>
<i>Accueil de Loisirs Sans Hébergement</i>	<i>page 28</i>
<i>Espace Jeunes</i>	<i>page 29</i>
<i>Point Information Jeunesse</i>	<i>page 30</i>
Annexe 1 : organigramme hiérarchique du Pays Grenadois	page 31
Annexes 2 à 6 : compte administratif 2013	page 32

Extrait du Code Général des Collectivités Territoriales

Article L5211-39

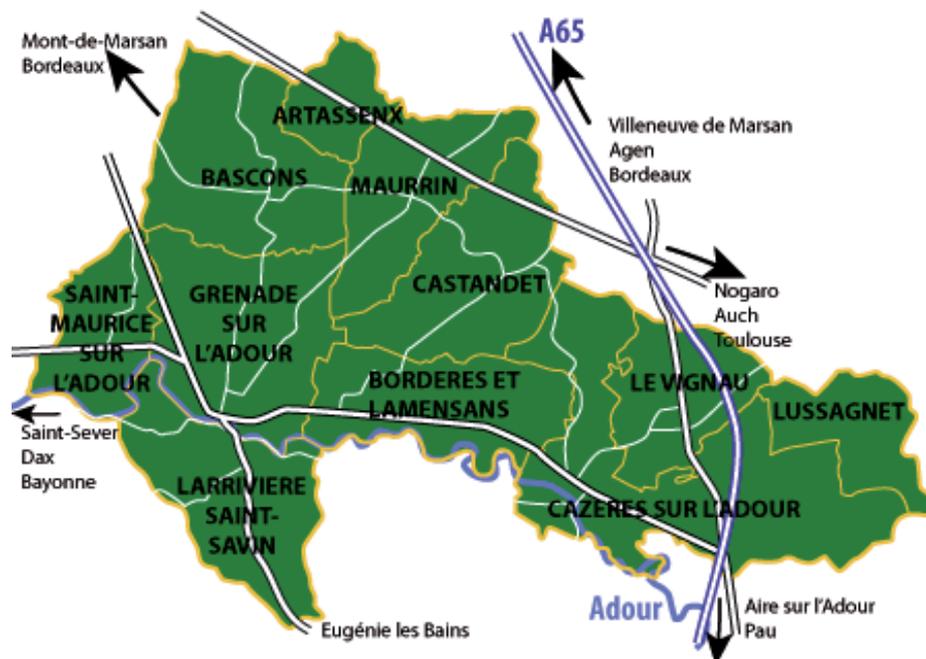
- modifié par LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37
- modifié par LOI n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 76

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

NOTA :

Cet article a été modifié par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral. Conformément à son article 51, l'article dans sa version modifiée par la loi du 17 mai 2013 s'applique à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires prévu les 23 et 30 mars 2014, y compris aux opérations préparatoires à ce scrutin.



La Communauté de Communes du Pays Grenadois regroupe 11 communes.

Communes	Nombre d'habitants *	Nombre de délégués	Noms des délégués communautaires	
			Titulaires	Suppléants
ARTASSENX	273	2	LALANNE Evelyne LERCHE Gérald	Carine LALANNE Nicolas DE WATRIGANT
BASCONS	949	3	LESPEDES Claude SANCHEZ Jean-Luc LACASSAGNE Pascale	MONDIN Blandine SAHUC Chantal CLIMENT Bernard
BORDÈRES ET LAMENSANS	364	2	LABARBE Dominique DURAND Geneviève	CHERET Daniel DUFAU Pierre
CASTANDET	428	2	PRIAM Michel SOULEYREAU Michel	GAULIN Philippe BOUGUE Roselyne
CAZÈRES SUR L'ADOUR	1 185	4	DESBLANCS Francis DUBAQUIER Jean-Pierre SALÈ Lionel JARNAC Eliane	ZAMPROGNA Eric ESTEFFE Jean-Michel CATTARINUSSI Sylvie SERFS Elisabeth
GRENADE SUR L'ADOUR	2 585	6	DUFOURCQ Pierre CASSAGNE Christian DAUGREILH Marie-Line BACCARRERE Pierre CONSOLO Cyrille MINOUE Albert	BAILLET Marie-Odile GAUTHIER Marie-France LAMOTHE Jean-Jacques
LARRIVIÈRE ST-SAVIN	619	3	LAMOTHE Jean-Luc DARGELOS Jean Emmanuel LABAT Françoise	DUBROCA Serge LARCAN Philippe COSTE Marie-Christine
LE VIGNAU	512	2	REVEL Guy DAUGA Patrick	LAFURIE Jean-Louis BANTQUIN Estelle
LUSSAGNET	84	2	LAFITE Jean-Claude LABORDE Jean-Pierre	LACOME D'ESTALENX Xavier BORDACAHAR Lionel
MAURRIN	470	2	LAFENETRE Jean-Luc CASTAING Jean-François	DARBINS Erick DARRIBEAU André
ST-MAURICE SUR L'ADOUR	606	3	CHOPIN Jacques BERNADET Jean-Michel CLAVE Henri	BETHOUS Jean-Pierre NOYELLE Lucien BATS Joël
TOTAL	8 075	31		

* Source Fiches DGF - Population DGF

Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace

- Acquisition et gestion de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes.
- Mise en place d'un Pays, en prenant l'initiative de le faire reconnaître, de délibérer sur la composition du conseil de développement, de participer à l'élaboration, l'adoption et la révision de la charte de Pays, de participer à la constitution de la structure destinée à représenter le Pays.
- Proposition d'un périmètre de Schéma de Cohérence Territoriale, conduite de son élaboration et de sa révision, constatation, approbation et suivi des dispositions du SCOT arrêté.
- Etude, création, réalisation de Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire, toutes les ZAC à caractère économique, touristique et social.
- Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographique de numérisation du cadastre et des réseaux.

Développement économique

- Création, aménagement, entretien, gestion, promotion et extension de zones d'activités (industrielle, commerciale ou artisanale) d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : la zone artisanale de Jouanlanne ainsi que toutes zones d'activités économiques créées après le 18 août 2006.
- Mise en œuvre d'études ou actions d'intérêt communautaire, favorisant le développement économique. Sont déclarées d'intérêt communautaire les études ou actions relatives au maintien et au développement des activités commerciales, artisanales et industrielles ainsi que l'attribution d'aides tendant à favoriser l'accueil et l'environnement des entreprises
- Création et gestion d'un service d'aide aux demandeurs d'emplois.

Création, aménagement et entretien de la voirie

Sont classées dans la voirie communautaire, toutes les voies communales goudronnées à l'exclusion des places et voies listées. Toute voie communale non goudronnée continue donc à relever de la compétence de la commune tant que les travaux de revêtement n'ont pas été réalisés. L'ensemble des parkings et des chemins ruraux reste de compétence communale.

Sont de compétence communautaire, tous les travaux relevant de l'aménagement, l'entretien et la conservation de la voirie :

- les travaux concernant la chaussée,
- les ouvrages d'art (ponts, tunnels...) et les murs de soutènement,
- les ouvrages (caniveaux) permettant l'écoulement des eaux pluviales. Les réseaux d'assainissement sont exclus.
- l'élagage et l'abattage des arbres d'alignement,
- le curage des fossés.

Restent de compétence communale :

- la création et l'entretien des trottoirs,
- les travaux inhérents à la police de circulation (dénivellement, balayage, signalisation routière),
- l'éclairage public,
- le fauchage des bas-côtés et talus.

Un règlement pourra être annexé aux statuts.

Compétences obligatoires (suite)

Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés

La Communauté de Communes adhère pour l'ensemble de cette compétence au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Marsan (SICTOM).

Elle perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en lieu et place du dit syndicat.

Compétences facultatives

Protection et mise en valeur du cadre de vie

Valorisation des aspects environnementaux, à l'exclusion de la protection et de l'assainissement de la Vallée Moyenne de l'Adour.

Opérations d'amélioration de l'habitat

- Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat,
- Programme Local de l'Habitat.

Action sociale

La Communauté de Communes est compétente pour créer un CIAS chargé de la mise en œuvre des actions ci-dessous :

- la gestion et la mise en œuvre du service de portage de repas à domicile
- la gestion du service de téléalarme
- la gestion et la mise en œuvre du service d'aide à domicile : aide-ménagère, auxiliaire de vie, garde de jour
- la gestion du point relais CAF
- la gestion d'un service de « petits travaux de jardinage »
- la gestion de prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »
- la gestion et la mise en œuvre d'une « assistance administrative à domicile »
- la gestion de secours alimentaire et d'urgence
- l'attribution de participations à destination des communes pour l'organisation de repas, colis ou goûter pour les personnes âgées
- la gestion du Point relais emploi
- la mise en œuvre des actions d'intérêt communautaire contenues dans les contrats « enfance » et « temps libre » ainsi que tout autre contrat de même nature qui s'y substituerait. Sont d'intérêt communautaire les actions listées ci-après :
 - la gestion du Relais accueil petite enfance
 - la mise en œuvre et la gestion d'un Point information jeunesse
 - les actions de coordination enfance-jeunesse
 - la gestion de l'Espace jeunes
 - la mise en œuvre et la gestion d'un lieu d'accueil enfants-parents
 - la gestion de l'Accueil de loisirs sans hébergement

Compétences facultatives (suite)

- la mise en place, gestion et coordination des temps d'activités périscolaires (T.A.P.) tels que générés par la mise en œuvre du décret 2013-077 du 24 janvier 2013.
- l'organisation de la journée « Courir pour la Vie, Courir pour Curie ».

La Communauté de Communes est compétente pour la création et l'extension « d'une Maison de l'Enfance / Petite Enfance » qui comprendra l'Accueil de loisirs sans hébergement, le Relais accueil petite enfance et le lieu d'accueil enfants-parents.

Tourisme et culture

Tourisme :

- Création et gestion de l'Office de Tourisme Communautaire en régie sous forme d'un Service Public Administratif dotée d'une autonomie financière.
- Les missions de l'Office de Tourisme sont :
 - l'accueil et l'information des touristes,
 - la promotion du territoire,
 - la coordination des prestataires locaux.
- Animation des sites d'intérêt communautaire : Musée de la Course Landaise à Bascons, Maison du Rugby à Larrivière Saint-Savin et Saligues de l'Adour à Bordères et Lamensans et Cazères sur l'Adour.

Culture :

- Organisation ou participation ou soutien financier aux communes membres ou associations du territoire pour l'organisation d'évènements culturels d'intérêt communautaire et de promotion du territoire.

Actions permettant de résoudre le problème des animaux errants

Utilisation de la fourrière de la Communauté d'Agglomération du Marsan.

Politique « 1% Paysage et Développement » de l'A65

Réalisation de toute étude et animation dans le cadre de la procédure d'accompagnement à la réalisation de l'autoroute A65.

Création et gestion des Ateliers Multiservices Informatique

Développement de la pratique musicale, vocale et instrumentale par la création et la gestion en régie directe d'une école de musique communautaire avec les pôles de proximité de Grenade sur l'Adour, Castandet et Cazères sur l'Adour au 1er janvier 2013.

Les comptes rendus des conseils communautaires sont affichés au siège de la Communauté de Communes et diffusés sur le site Internet : www.cc-paysgrenadois.fr/publications.

Conseils communautaires	Réunions de bureau
25 février à Grenade	18 février à Grenade
03 avril à Grenade	03 mai à Maurrin
29 avril à Grenade	14 juin à Grenade
20 juin à Grenade	04 septembre à Grenade
23 septembre à Grenade	14 octobre à Grenade
21 octobre à Grenade	18 novembre à Grenade
04 décembre à Grenade	

Commission Finances et CLETC	Commission Social et Cadre de Vie	Commission Aménagement de l'Espace et Développement Economique	Commission Tourisme et Culture Patrimoine	Commission Voirie	Commission Information - Communication
27 février à Grenade		7 mai à Grenade	4 juin à Bordères	14 mars à Bordères	19 avril à Grenade
22 mars à Grenade				4 septembre à Bordères	
3 décembre à Grenade				16 octobre à Bordères	
				11 décembre à Bordères	

Modifications statutaires 2013

Retrait de la compétence PLUi afin de permettre aux communes de Bascons et Cazères sur l'Adour de débattre leur PADD. Compte tenu des clarifications que doit apporter la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) dans le cadre des pilotages des PLU communaux et des PLUi, l'assemblée se positionnera ultérieurement sur la reprise de cette compétence.

Prise de la compétence « Mise en place, gestion et coordination des temps d'activités périscolaires (T.A.P.) tels que générés par la mise en œuvre du décret 2013-077 du 24 janvier 2013 ».

Nouvelle composition des assemblées communautaires

Les nouvelles dispositions de l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduites par la Loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et modifiées par la Loi n°2012-1591 du 31 décembre 2012 déterminent les modalités de composition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Le nombre et la répartition des délégués sont établis :

- soit librement par accord des deux tiers des conseils municipaux des communes représentant la moitié de la population totale ou de la moitié des communes représentant les deux tiers de la population totale. Le nombre de sièges ainsi attribués ne peut pas dépasser de plus de 25 % celui des sièges attribués, soit 30 sièges.
- soit en l'absence d'accord, chaque organe délibérant est composé de délégués dont le nombre est établi à partir d'un tableau établi par la loi (art L5211-6-1 du CGCT) qui attribue 24 sièges à la communauté du Pays Grenadois.

Le conseil communautaire a proposé aux conseils municipaux la répartition suivante :

Population	Nombre délégués
De 1 à 499	2
De 500 à 999	3
De 1000 à 1999	4
Au-dessus de 2000	5

Communes	Nombre habitants	Nombre délégués
ARTASSENX	264	2
BASCONS	912	3
BORDERES	349	2
CASTANDET	400	2
CAZERES	1 144	4
GRENADE	2 503	5
LARRIVIERE	600	3
LUSSAGNET	81	2
MAURRIN	459	2
ST MAURICE	578	3
LE VIGNAU	487	2
TOTAL		30

Cette répartition, a reçu l'accord de l'ensemble des conseils municipaux et a été arrêtée par M. le Préfet des Landes en date du 18 octobre 2013.

Zone d'activités de Guillaumet

L'aménagement de la Z.A. de Guillaumet est terminé. La commercialisation des lots est engagée au prix de 15 € H.T. le m².

Le SICTOM du Marsan a réservé du foncier et l'assemblée a lancé le projet de création d'un équipement communautaire destiné à l'accueil d'entreprises sur le lot situé à l'entrée de zone.

Une étude paysagère et d'aménagement va être menée pour la Z.A. du Tréma qui sera incluse dans le PLU de Cazères sur l'Adour et permettra ainsi une valorisation économique de ce foncier. Elle sera étendue à la Z.A. de Jouanlanne.



Dépenses		Recettes	
- Frais SATEL + Travaux	188 572,86 €	- Dégrèvement Taxe Foncière	89,00 €
- Taxe Foncière	374,78 €		
- Signalisation + Entretien	3 369,90 €		
- EDF	136,61 €		
Total	192 454,15 €		89,00 €

Schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T.)

Le périmètre du SCOT a été arrêté par Messieurs les Préfets des Landes et du Gers au niveau du **Pays Adour Chalosse Tursan**.

En l'absence de SCOT applicable, il n'est plus possible d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation au sein des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Depuis le 1^{er} janvier 2013, cette règle s'applique aux communes situées à moins de 15 kilomètres d'une agglomération de plus de 15 000 habitants (10 communes concernées sur 11 au niveau du Pays Grenadois).

Au 1^{er} janvier 2017, elle s'appliquera à toutes les communes sans aucune distinction.

La création du Syndicat Mixte va permettre de déroger à la règle jusqu'au 31 décembre 2016.

Saligues de l'Adour

Actions de valorisation des Saligues :

- **Programme de valorisation** éducative, récréative, environnementale et touristique des Saligues de l'Adour en lien avec le patrimoine naturel, culturel et architectural du Pays Grenadois.

☒ **Animations scolaires :**

- la Direction Académique est le cadre référent pédagogique et le veilleur technique des actions.
- la Ligue de l'Enseignement coordonne et anime toutes activités liées à l'éducation
- participation de 11 classes (9 primaires, 2 collèges) soit 227 élèves.

- ☒ **Animations tout public** liées à l'environnement, au tourisme et au cadre de vie avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Seignanx Adour (17 animations réalisées, 272 participants).

- Soutien apporté par la Communauté de Communes du Pays Grenadois à un **programme d'étude scientifique** du Laboratoire ITEM de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour sous la forme d'un partenariat permettant la réalisation d'une recherche intitulée « Analyse et valorisation du patrimoine naturel et culturel en Pays Grenadois ».



Maison de l'Enfance et de la Petite Enfance



Le 20 novembre : installation dans les nouveaux locaux « Terre d'Aventures » de l'Accueil de Loisirs, du Relais d'Accueil Petite Enfance et du Lieu d'Accueil Parents Enfants.

Le 30 novembre : organisation d'une journée « portes ouvertes » en présence de l'architecte du projet.



Ce bâtiment a été **lauréat**, dans la catégorie **Equipement Public**, du **Palmarès Aquitain pour une Construction Durable 2013**.

Maison de l'Enfance et de la Petite Enfance (suite)

Dépenses		Recettes	
- Contrôle technique	7 141,90 €	- Acompte subvention FEADER	9 399,30 €
- Coordination SPS	962,78 €	- Acompte subvention CAF	18 975,09 €
- Architecte	69 633,68 €	- Subvention mobilier CAF	20 000,00 €
- SATEL A.M.O.	13 696,20 €		
- Pilotage OPC	6 996,60 €		
- Annonces Landaises	1 101,30 €		
- Mobilier	73 069,73 €		
- Construction	1 821 007,92 €		
TOTAL	1 993 608,00 €	TOTAL	48 374,39 €

Maison des Services Communautaires

Cet équipement va permettre d'accueillir dans des locaux appropriés :

- le siège communautaire,
- les services à domicile et services à la personne,
- l'Office de Tourisme,
- le Point Relais Emploi,
- l'Atelier Multiservices Informatique,
- la Médecine du Travail,
- les permanences des services sociaux du département,
- le conciliateur de justice.

Dépenses	Recettes
- Architecte 22 561,35 €	
- Mission SPS 968,76 €	
- SATEL A.M.O. 1 794,00 €	
- Géomètre 1 801,89 €	
- Annonce J.O. 107,64 €	
- Annonces Landaises 905,28 €	
- Acquisition + notaire 365 249,25 €	
- Construction 2 600,00 €	
TOTAL 395 988,17 €	TOTAL -

Début des travaux : 4^{ème} trimestre 2013.

Installation des services prévue pour début 2015.



Création, aménagement et entretien de la voirie

Voirie : le budget consacré à la voirie a été de 341 439 € HT ainsi 12,634 kilomètres de voirie d'intérêt communautaire ont pu être traités.

Machine à tracer : la machine à peindre a évolué sur les communes de Grenade sur l'Adour (4 jours), Bordères et Lamensans (6 heures), Le Vignau (3 heures) pour des travaux de traçage : passages piétons, lignes STOP, etc.... L'utilisation est mutualisée entre les 11 communes membres et limitée aux travaux de voirie.

Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) : les diagnostics des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics sont réalisés sur les 11 communes. L'estimation des travaux pour la mise en conformité sur le territoire s'élève à 590 205 € H.T. (11 950 € pour la plus basse et 124 900 € pour la plus élevée) moyenne de 53 655 €/commune.

Cartographie : la cartographie de la voirie de l'ensemble des communes a été mise à jour.

Renouvellement des conventions de mise à disposition du service voirie des communes à la Communauté de Communes du Pays Grenadois.



Dépenses		Recettes	
- Remboursement Capital Emprunts	30 240,19 €	- Remboursement CDC Tursan	29 315,25 €
- Intérêts d'emprunts	2 823,08 €		
- Signalisation	612,26 €		
- Petit matériel	298,79 €		
- Travaux dépendances et voirie	409 023,11 €	- Redevance TIGF	132,00 €
- Enrobé	3 399,84 €		
- Mise à dispo. du personnel	11 376,00 €		
- Voirie partagée	58 359,27 €		
Total	456 773,27 €	Total	29 447,25 €

Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés

Le 11 juin 2013, réunion organisée par le SICTOM du Marsan sur :

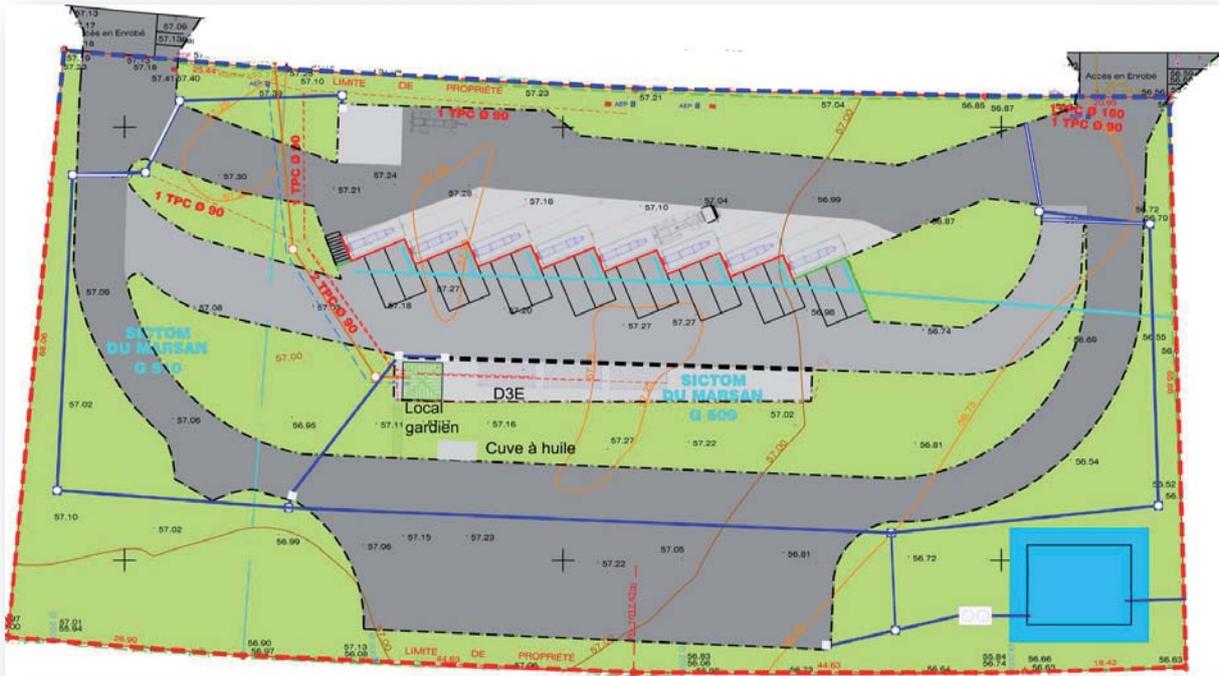
- la sensibilisation des personnels communaux,
- la présentation du rapport d'activités 2013,
- la visite de la nouvelle usine de compostage.

En 2013 :

- 18 659 usagers ont fréquenté la déchetterie de Grenade sur l'Adour.
- 1 865 tonnes de déchets ont été collectés sur ce site.

Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés (suite)

Une nouvelle déchetterie conforme à la réglementation en vigueur sera installée sur la Z.A. de Guillaumet (coût prévisionnel de 1 012 200 €, financé par le SICTOM).



Le **prix de traitement des déchets** pour 2013 a été fixé par le SICTOM à 88 € par habitant (inchangé depuis 2012).

La **participation 2013 de la Communauté de Communes au SICTOM** est donc de 701 888,00 € compensée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçue.

Tourisme, culture et patrimoine

Avec 2 980 contacts, la fréquentation de l'Office de Tourisme a augmenté en 2013 (+ 184).

Animations touristiques :

- 20 avril au 12 mai 2013 : *Printemps des Landes*,
- 14 juillet au 15 août 2013 : *animations estivales*,
- 23 juillet 2013: *journée Tourisme en Espace Rural (T.E.R.)*,
- 14 décembre 2013: *marché des producteurs du Pays Grenadois* spécial Noël.



Tourisme, culture et patrimoine (suite)

Manifestations communautaires et d'intérêt communautaire :

- vendredi 29 mars 2013 : **Chantons sous les pins** à Larrivière Saint-Savin avec l'action « les mots qui chantent » suivie par les enfants du 3ème cycle du RPI de Larrivière Saint-Savin, Renung et Duhort-Bachen.
- samedi 25 mai 2013 : **AME en Pays Grenadois** à Maurrin (28 exposants, 9 spectacles gratuits).
- samedi 7 septembre 2013 : **Forum des Associations du Pays Grenadois** à Grenade sur l'Adour (35 associations présentes).
- samedi 15 et dimanche 16 septembre 2013 : **Journées Européennes du Patrimoine**. La Communauté de Communes a assuré la promotion de 23 événements organisés par des associations ou des collectivités locales (624 visiteurs).

Attribution de subventions aux actions culturelles :

	Bénéficiaire	Action	Montant versé
	Association cantonale des Comices Agricoles	Comice agricole cantonal annuel	980 €
	Association La Grange Larrivière Saint-Savin	« Fête des Jeunes et Découverte de l'environnement de l'Adour en canoë »	1 000 €
	Commune de Bordères et Lamensans	Festival annuel « Bordères en scène »	2 000 €
	Association des artisans et commerçants du Pays Grenadois	Festival « Bastides Arts et Traditions »	2 000 €

Projet pédagogique « Langue et Culture régionales » initié par l'Inspection Académique des Landes autour de la Course Landaise.

Convention de partenariat avec la Communauté de Communes, pour animer ce projet destiné à amener les élèves du cycle 1, 2 et 3 à découvrir la langue gasconne au travers de cet élément culturel et sportif. 1 500 enfants ont participé. Coût : 1 204,48 €.

Musée de la Course Landaise :

- 157 personnes ont visité, à titre individuel, ce site (coût : 3 987,29 €).
- 439 visites en groupe composés à 70% d'écoles, collèges et centre de loisirs locaux (coût : 351,40 €).
- Le 17 mai : Nuit des Musées avec un concert dans la Chapelle.
- Le jeudi 9 mai (Ascension) : Fête de la Chapelle et du Musée.
- Samedi 14 et dimanche 15 septembre : Journées du Patrimoine avec une course landaise et ouverture gratuite du Musée (65 visiteurs).

Tourisme, culture et patrimoine (suite)

- Concours photo (compétiteurs en baisse, clichés proposés de qualité).
- Participation au Temps d'Activités Périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires avec 9 ateliers assurés sur les écoles du territoire.

Dépenses		Recettes	
Petit matériel	38,19 €	Entrées Chantons sous les Pins	555,00 €
Fournitures administratives	259,89 €		
Frais de personnel	57 602,86 €		
Subvention aux actions culturelles	5 180,00 €		
Chantons sous les Pins	2 296,43 €		
Forum des Associations	619,89 €		
Documentation	211,00 €		
Insertion pub	1 158,54 €		
Fêtes et Cérémonies	100,43 €		
Foires et Expositions	4 470,47 €		
Affranchissement	1 469,45 €		
Total	74 107,15 €	Total	555,00 €

Finances

Avec un budget de 13 758 689 €, les délégués communautaires ont décidé :

- de maintenir le taux de CFE à 22.61%
- de baisser de 1 point le taux de Taxe d'Habitation (et de Taxe Foncière sur le Non-Bâti dans les mêmes proportions), ce qui a conduit à une baisse de 72 664 € du produit attendu.
- de faire supporter la totalité du prélèvement au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) par la Communauté de Communes, soit la somme de 90 857 € dont 44 194 € égale à la part des communes membres.

A noter également que la part des investissements représente plus des $\frac{2}{3}$ du budget global.

Le budget du CIAS est, quant à lui, constitué à 96 % de dépenses de fonctionnement.

Frais d'actes et de contentieux : 4 425,20 €.

Fond de concours aux communes :

Au règlement précédemment élaboré (fonction du potentiel et de l'effort fiscal de chaque commune), intégration de deux enveloppes complémentaires : « Rythmes scolaires » et « Protection et valorisation du patrimoine ».

En 2013, ce sont 120 227,95 € qui ont été votés pour aider les communes dans leurs différents projets d'investissement.

Finances (suite)

BASCONS	Travaux de réfection de la cour de récréation de l'école et de sa mise en accessibilité Réfection parking mairie	6 479,23 €
CASTANDET	Achat d'une débroussailleuse à chenille Travaux de toiture et de chauffage à l'église Travaux d'accessibilité sur bâtiments communaux (sanitaires et accès salle de réunion + salle des fêtes)	1 375,00 € + 9 999,96 €
MAURRIN	Travaux d'aménagement et d'extension du cimetière Aménagement et mise en sécurité du carrefour RD11/RD30	25 000,00 €
LARRIVIERE SAINT-SAVIN	Volets roulants à l'école maternelle Enduit et menuiseries au Quillet	6 371,69 €
CAZERES SUR L'ADOUR	Travaux d'assainissement pluvial Chaudière à l'ensemble sportif et loisirs Travaux de rénovation et équipements des bâtiments communaux	10 002,07 € + 3 000,00 €
BORDERES ET LAMENSANS	Extension de la médiathèque et création d'une ludothèque	30 000,00 €
LE VIGNAU	Rénovation du foyer rural	25 000,00 € + 3 000,00 €

Subventions, participations et contributions :

- CIAS - Fonctionnement	300 000,00 €
- Office de Tourisme - SPA	52 864,00 €
- Amicale des élus communautaires	3 500,00 €
- Prévention Routière	1 100,00 €
- Comice Agricole	980,00 €
- Association La Grange	1 000,00 €
- Association de commerçants	2 000,00 €
- Bordères en scène	1 000,00 €
- Pays Adour Chalosse Tursan + outil touristique	18 026,15 €
- Communauté d'Agglomération du Marsan (chenil)	7 349,20 €
- ADACL (maintenance IGECOM) + Cotisation	6 773,00 €
- Association des Maires	1 435,68 €
- ALPI (adhésion + accès plateforme marchés publics + maintenance matériel informatique et logiciel finances + antivirus)	2 440,00 €
- CDG (adhésion pôle retraite + service social)	300,00 €
- Ecole de musique Castandet	3 083,40 €
- Souvenir Course Landaise	200,00 €

Banque de matériel : acquisition d'un podium, d'une toile de réception et de pieds pour grilles d'exposition pour un montant de 9 890,32 €. Ce matériel est mis à disposition gracieusement des communes pour leurs diverses manifestations.

Finances (suite)

Compte administratif 2013 :

BUDGET PRINCIPAL			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES 2013	3 124 775,43 €	2 436 385,55 €	5 561 160,98 €
RECETTES 2013	3 634 001,92 €	4 167 374,15 €	7 801 376,07 €
RESULTAT 2013	509 226,49 €	1 730 988,60 €	2 240 215,09 €
RESULTAT REPORTE AU 31/12/2012	4 865 646,37 €	100 000,00 €	4 965 646,37 €
Intégration dissolution SIVU Music-Adour (Recettes)	397,29 €	12 900,52 €	13 297,81 €
RESULTAT DE CLOTURE	5 375 270,15 €	1 843 889,12 €	7 219 159,27 €

ZA de JOUANLANNE			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES 2013	0,00 €	133,70 €	133,70 €
RECETTES 2013	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT 2013	0,00 €	-133,70 €	-133,70 €
RESULTAT REPORTE AU 31/12/2012	0,00 €	18 947,50 €	18 947,50 €
RESULTAT DE CLOTURE	0,00 €	18 813,80 €	18 813,80 €

ZA de GUILLAUMET			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES 2013	704 600,54 €	615 397,84 €	1 319 998,38 €
RECETTES 2013	437 671,00 €	704 689,54 €	1 142 360,54 €
RESULTAT 2013	-266 929,54 €	89 291,70 €	-177 637,84 €
RESULTAT REPORTE AU 31/12/2012	659 864,14 €	-595 104,86 €	1 254 969,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	392 934,60 €	-505 813,16 €	-112 878,56 €

ZA du TREMA			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES 2013	129 482,00 €	129 518,00 €	259 000,00 €
RECETTES 2013	128 891,50 €	133 850,16 €	262 741,66 €
RESULTAT 2013	-590,50 €	4 332,16 €	3 741,66 €
RESULTAT REPORTE AU 31/12/2012	71 108,50 €	-86,76 €	71 195,26 €
RESULTAT DE CLOTURE	70 518,00 €	4 245,40 €	74 763,40 €

Finances (suite)

Compte administratif 2013 (suite) :

SPA Office de Tourisme			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES 2013	659,73 €	51 759,85 €	52 419,58 €
RECETTES 2013	473,90 €	53 409,10 €	53 883,00 €
RESULTAT 2013	-185,83 €	1 649,25 €	1 463,42 €
RESULTAT REPORTE AU 31/12/2012	-947,80 €	4 434,55 €	-5 382,35 €
RESULTAT DE CLOTURE	-1 133,63 €	6 083,80 €	4 950,17 €

CIAS : COMPTE ADMINISTRATIF 2013			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES 2013	29 298,17 €	1 143 103,36 €	1 172 401,53 €
RECETTES 2013	23 883,13 €	1 113 819,50 €	1 137 702,63 €
RESULTAT 2013	-5 415,04 €	-29 283,86 €	-34 698,90 €
RESULTAT REPORTE AU 31/12/2012	34 837,97 €	88 739,08 €	123 577,05 €
RESULTAT DE CLOTURE	29 422,93 €	59 455,22 €	88 878,15 €

Personnel communautaire

Organigramme de la collectivité en annexe.

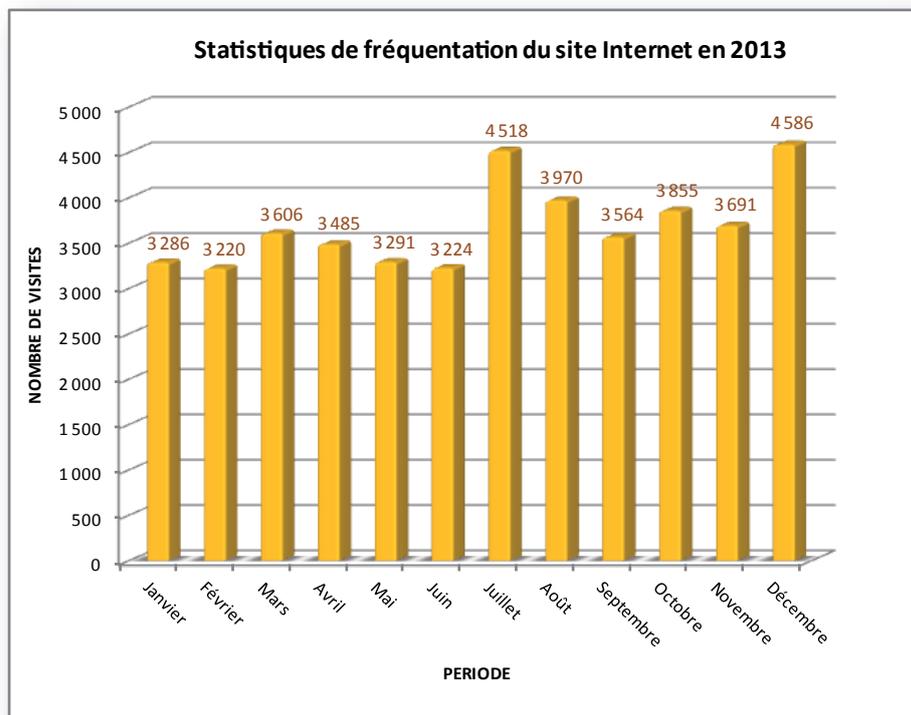
	Communauté de Communes	CIAS
Créations de postes permanents	1	
Créations de postes contractuels	2	4
Suppressions de postes		
Ratio d'avancement de grade	100 %	100 %
Examens professionnels		
Avancements de grade		2 avancements au grade d'agent social principal 2 ^{ème} classe
Promotions internes		
Arrivées de personnel	3	4
Départs de personnel	1	2
Formations	9 jours	54 jours
Absentéisme	0.31 %	7.06 %
Taux de retour du CNAS	26 %	75 %
Divers	Noël : participation à hauteur de 30 € par enfant de moins de 12 ans (54 enfants) pour l'achat de cadeaux ou jouets.	

Site Internet de la collectivité

44 296 visites comptabilisées en 2013 sur le site www.cc-paysgrenadois.fr soit une augmentation de 35,8 % par rapport à 2012.

Nouveautés 2013 :

- ajout d'une catégorie « Brochures » dans la rubrique « Publications »,
- création d'une page dédiée aux « Rythmes scolaires » dans la rubrique « Enfance-Jeunesse ».



Atelier Multiservices Informatique

Fréquentation :

- 109 adhérents,
- 1 040 visites.

Initiations à l'informatique :

- 15 cours collectifs de découverte de l'ordinateur, Internet, messagerie électronique, traitement de texte, tableurs. 70 personnes ont assisté à un ou plusieurs de ces cours.
- 8 personnes ont été initiées à l'informatique individuellement.
- Nouvelle thématique depuis novembre 2013 : gestion des photos numériques.



Prêt de salle : à l'ALPI, du 4 au 19 avril, dans le cadre d'une formation intitulée «Projet innovant » destinée aux demandeurs d'emploi. 10 personnes du territoire ou des communes voisines en ont bénéficié.

Partenariats locaux :

- avec l'Accueil de Loisirs : dans le cadre d'aide à des recherches sur Internet (groupes de 6 à 20 enfants), ainsi que sur des ateliers blog.
- avec l'Espace Jeunes : initiations à l'informatique, jeux en réseaux, etc...

Dépenses		Recettes	
- Charges à caractère général	8 402,21 €	- Adhésions	235,30 €
- Frais de personnel	20 991,52 €		
Total	29 393,73 €	Total	235,30 €

Ecole de Musique

Fréquentation :

- 72 élèves sur deux sites : Grenade sur l'Adour et Castandet.

Fonctionnement :

- Au programme, un large choix d'activités qui permet de s'épanouir individuellement ou collectivement, en musique.
- L'Ecole de musique du Pays Grenadois propose un programme adapté à tous les niveaux, avec une équipe de 9 professeurs diplômés et expérimentés (2 600 heures de cours).

Ecole de Musique (suite)

- La volonté des élus et des enseignants est d'apporter le meilleur enseignement musical et instrumental aux enfants, de privilégier la qualité et de permettre au plus grand nombre, l'accès à la musique.
- De l'éveil musical au solfège, en passant par l'initiation aux instruments à vent ou à cordes, l'école de musique offre une palette de pratique musicale très variées.
- L'école de musique est un lieu d'apprentissage, d'animation et d'éveil musical (à partir de 5-6 ans, solfège, groupe musical).



Pratiques instrumentales proposées : accordéon (3 élèves), batterie (6 élèves), clarinette (9 élèves), flute (5 élèves), guitare (24 élèves), piano (16 élèves), saxo (12 élèves) et trompette (4 élèves).

Audition publique : le samedi 29 juin 2013 à Cazères sur l'Adour. Les prestations aussi bien individuelles que collectives ont réuni 50 musiciens accompagnés par leurs enseignants.

Partenariats locaux :

- Intervention sur les Temps d'Activités Périscolaires et à l'Accueil de Loisirs.
- Participation à la journée A.M.E. en Pays Grenadois, au marché de Noël et à la cérémonie du 11 novembre.
- Partenariat avec la médiathèque de Grenade sur l'Adour pour l'éveil musical.

Dépenses		Recettes	
- Charges à caractère général	5 561,67 €	- Adhésions familles	18 365,05 €
- Frais de personnel	93 341,65 €		
Total	98 903,32 €	Total	18 365,05 €

Conseil d'administration

COMMUNES	ELUS	SOCIETE CIVILE
ARTASSENX	LALANNE Evelyne	LASSALLE Néré
BASCONS	LESPEDES Claude	MARGOUTI Patricia
BORDERES ET LAMENSANS	LABARBE Dominique	CHERET Hélène, Association Insertion et lutte contre exclusions
CASTANDET	BOUGUE Roselyne	LAFARGUE Marie-France UDAF
CAZERES SUR L'ADOUR	JARNAC Eliane	BONNET Annie
GRENADE SUR L'ADOUR	DUFOURCQ Pierre CONSOLO Cyrille	BROUQUE Alain, Association Retraités et personnes âgées
LARRIVIERE ST-SAVIN	LABAT Françoise	CASTEILLAN Pierrette
LE VIGNAU	REVEL Guy	DAUGA Jean
LUSSAGNET	LAFITE Jean-Claude	GAUTHIER Geneviève
MAURRIN	LAFENETRE Jean-Luc	TACHON Daniel, APF
SAINT-MAURICE SUR L'ADOUR	BERNADET Jean-Michel	BRETHOUS Alexis, Association Retraités et personnes âgées

Téléalarme

Pour un coût de 24 180,12 €, **236 appareils** permettent de solliciter une aide adaptée, 24h/24h et 7j/7j, en cas de malaise, chute ou urgence médicale.

L'appareil est mis à disposition par le Conseil Général sur un abonnement annuel de 120 €. La participation du bénéficiaire est de 20 €, celle du CIAS de 100 €.



Dépenses		Recettes	
- Location des appareils	23 578,95 €	- Facturation	4 038,25 €
Total	23 578,95 €	Total	4 038,25 €

Petit jardinage - Petit bricolage



Les travaux de petit jardinage sont définis comme des travaux d'entretien courant des jardins de personnes retraitées ou veuves. Ils donnent droit à 50% de réduction ou de crédit d'impôts.

L'agent technique est intervenu chez **71 bénéficiaires**.

Le service n'est pas sollicité pour des travaux de petit bricolage.

Tarifification suivant foyer imposable ou non imposable : 18,22 € ou 9,11 € de l'heure, 27,33 € pour les résidences secondaires.

Dépenses		Recettes	
- Charges à caractère général	7 379,84 €	- Facturation	10 606,68 €
- Frais de personnel	17 163,14 €		
Total	24 542,98 €	Total	10 606,48 €

Portage de repas

L'objectif de ce service est d'intervenir de façon ponctuelle lors de retour d'hospitalisation, de fatigue ou maladie des personnes. Sur une longue période, ce sont les aides à domicile qui prennent le relais pour essayer de conserver un maximum d'autonomie aux bénéficiaires.

91 personnes ont bénéficié de ce service en 2013, en légère progression par rapport à l'an dernier pour **15 086 repas** distribués.

Le véhicule a été remplacé (coût résiduel de 15 100 €).

Le tarif facturé aux bénéficiaires varie en fonction du revenu annuel (de 6,47 € à 11,18 €).



Dépenses		Recettes	
- Fourniture des repas	95 348,94 €	- Facturation	117 004,32 €
- Frais de personnel	33 335,62 €		
- Frais à caractère général	29 999,21 €		
Total	158 683,77 €	Total	117 004,32 €

Aide ménagère - Auxiliaire de vie - Garde de jour

Les services d'aide à domicile poursuivent leurs missions pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées le plus longtemps possible.

20 agents par leurs compétences, leur professionnalisme, leur relationnel, permettent à **162 bénéficiaires** de rester à leur domicile dans de bonnes conditions.

21 781 heures effectuées.

Le tarif appliqué varie en fonction de la prise en charge par les différents organismes et des revenus du foyer, il s'échelonne entre 1,32 € et 18,90 €.

Ce service accueille régulièrement des stagiaires en formation au GRETA en vue d'obtention du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS).



Dépenses		Recettes	
- Charges à caractère général	62 604,00 €	- Facturation	418 089,43 €
- Frais de personnel	388 664,98 €	- Remboursement sur frais personnel (maladie CPAM + Ass.)	12 455,08 €
Total	451 268,98 €		430 544,51 €

Participation aux repas ou goûters des personnes âgées

Le CIAS participe à hauteur de 7 € par personne pour les repas ou colis organisés dans chaque commune en faveur des personnes retraitées.

- **1 058 repas ou colis** en 2013.
- Aide versée aux communes : **7 406 €**.

Courir pour la vie, courir pour Curie

Manifestation organisée le 5 octobre 2013 en partenariat avec 14 communes.

Vente de pâtisseries et nettoyage de pare-brises par les adolescents de l'Espace Jeunes du Pays Grenadois.

Marche de 5 kilomètres avec un départ place des Tilleuls à Grenade sur l'Adour (37 participants).



Deux balades en vélo de 34 et 52 kilomètres, avec arrêt dans les communes adhérentes au projet (39 personnes inscrites). A l'issue de ces deux balades, un repas préparé par l'EHPAD de Coujon a été offert aux participants.

2 258,50 € reversés à l'Institut Curie.

Point Relais Emploi

Le Point Relais Emploi est ouvert le mardi et le jeudi de 9h à 12h.

En 2013, **178 demandeurs d'emploi** du territoire ont eu recours au Point Relais Emploi, pour :

- procéder à la première inscription auprès de Pôle Emploi,
- rédiger des C.V. et lettres de motivation,
- rechercher des offres d'emploi, de formation, de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage,
- réaliser l'actualisation mensuelle.

Une convention a été signée avec deux organismes (INSUP Mont de Marsan et Carrières et Insertion de Dax) afin de leur mettre à disposition le local pour recevoir des demandeurs d'emplois inscrits depuis plus d'un an. Ce service permet ainsi à des personnes qui peuvent être en difficulté de pouvoir bénéficier d'un accueil de proximité et d'éviter de se déplacer jusqu'à Mont de Marsan.

Le Point Relais Emploi est également partenaire incontournable du Point Information Jeunesse dans le cadre de l'organisation du Forum des jobs d'été.



Dépenses		Recettes
- Frais de personnel	5 680,57 €	
Total	5 680,57 €	

Coordination Enfance-Jeunesse

Le temps de travail de la coordinatrice est passé de 5 à 35 heures hebdomadaires.

Les missions confiées permettent ainsi de faire le lien entre l'ensemble des structures « enfance-jeunesse » du territoire : Relais Accueil Petite Enfance, Accueil de Loisirs, Espace Jeunes, accueils périscolaires et de conforter les différents partenariats sur le territoire ou avec les diverses administrations.

Pour 2013, la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) ont mobilisé une bonne partie de ce temps.

Il conviendra également de réaliser le projet éducatif territorial.

Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) :

Les délégués communautaires ont décidé d'être partie prenante dans la réforme des rythmes scolaires et d'aider les communes à mettre en place les Temps d'Activités Périscolaires qui en découlent.

Un montant de 300 000 € a été mobilisé sur le budget pour mener à bien ce projet.

Coordination Enfance-Jeunesse (suite)

6 communes sur les 11 ont appliqué cette réforme dès la rentrée 2013.

372 enfants sont inscrits, soit un taux de fréquentation important (80 %).

Mise en place d'un règlement intérieur, de fiches d'inscription, et d'un projet pédagogique décliné en 5 cycles.

Pour l'animation, priorité a été donnée aux animateurs de l'Accueil de Loisirs et aux personnels communaux qui n'étaient pas à temps complet, également quelques interventions de partenaires publics ou privés pour illustrer les thèmes et diversifier les activités.

Projet Enfance-Jeunesse :



Réunion d'information sur le handicap animée par Julien Fernandez de l'association Jeunesse en Plein Air. Invités : accueils périscolaires, équipe T.A.P., Accueil de Loisirs, Relais Accueil Petite Enfance et Espaces Jeunes.

Simulation d'évacuation incendie pour les assistantes maternelles et les enfants de l'Accueil de Loisirs avec M. Serfs, chef du centre des pompiers de Grenade sur l'Adour, en présence de M. Dufourcq, Président du CIAS.

Accueil et échanges avec les adolescents dans le cadre du projet baby-sitting du Point Information Jeunesse.

Journée inter-structures autour du cirque avec l'association française de cirque adapté d'Aire sur l'Adour.

Dépenses		Recettes	
- Charges à caractère général	1 513,48 €	- Participation CAF	1 033,82 €
- Frais de personnel	4 314,86 €		
Total	5 828,34 €	Total	1 033,82 €

Lieu d'Accueil Parents-Enfants

En présence de professionnels de la petite enfance (psychomotricien et assistante sociale de la PMI), le lieu d'accueil parents-enfants permet un moment de partage et d'échanges entre parents et enfants de moins de 3 ans.

- Accueil gratuit et ouvert à tous,
- Ateliers : un lundi sur deux en période scolaire,
- 6 familles et autant d'enfants.

Les services de la M.S.A. participent au financement de cette action ainsi que du Relais Accueil Petite Enfance selon les mêmes règles que la C.A.F.

Relais Accueil Petite Enfance

Le Relais Accueil Petite Enfance (RAPE) permet aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent de se retrouver autour d'ateliers sur les 3 sites du territoire (Bascons, Cazères sur l'Adour, Grenade sur l'Adour). Il guide également les parents et les assistantes maternelles dans les différentes démarches administratives et propose des soirées d'information et d'échange.



Fréquentation et partenariats :

- 2 nouveaux agréments sur le territoire : 1 à Larrivière Saint-Savin - 1 à Grenade sur l'Adour.
- 65 assistantes maternelles agréées sur le territoire.
- 230 places d'accueil du jeune enfant.
- 37 naissances sur le territoire dont 18 à Grenade sur l'Adour et 11 à Cazères sur l'Adour.
- 33 demandes de garde.
- 230 rendez-vous et contacts téléphoniques avec les assistantes maternelles et/ou personnes souhaitant s'informer sur le métier.
- 250 rendez-vous et contacts téléphoniques avec les familles (demande de garde, information sur les droits et devoirs des employeurs, simulation de mensualisation, etc...).
- Lien inter-génération autour de la musique avec le club « Amitiés d'Automne » de Grenade sur l'Adour.
- Partenariat avec la bibliothèque de Cazères sur l'Adour : éveil aux livres une fois par mois.
- Passerelle avec les 3-5 ans de la Maison de l'Enfance.
- Fréquentation des ateliers :
 - Bascons : 6 assistantes maternelles - 10 enfants,
 - Cazères sur l'Adour : 8 assistantes maternelles - 10 enfants,
 - Grenade sur l'Adour : 10 assistantes maternelles - 10 enfants.

Dépenses		Recettes	
- Charges à caractère général	15 558,83 €	- Participation CAF	18 812,99 €
- Frais de personnel	13 192,88 €		
Total	28 751,71 €		18 812,99 €

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Thèmes et projets : nature et découverte, autres cultures (Cameroun), les 4 éléments, les droits de l'enfant, le handicap/les différences, etc...

Sorties : montagne, accrobranche, camping, Arte Flamenco, Brassempouy, zoo, pirogue, kayak, etc...

Nombreux échanges : médiathèques, associations locales, EHPAD de Coujon, commerçants, petite enfance, jeunesse, école de musique, etc...

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (suite)

7 298 journées enfants ont été comptabilisées sur l'année 2013.

1/3 d'enfants âgés de moins de 6 ans.

Fréquentation moyenne :

- 86 enfants le mercredi (93 depuis septembre).
- 53 enfants sur les petites vacances.
- 72 enfants sur les vacances d'été.

Le 26 juillet 2013 : présentation du **spectacle « Le Cameroun »**. Cette année l'équipe d'animation a mis en place, un projet à vocation humanitaire pour aider les enfants camerounais. Une malle destinée à la récolte de livres, jouets ou encore vêtements en bon état a été fabriquée par les enfants.



La mise en place d'un service de transport gratuit le mercredi midi pour les écoles qui ont adopté la réforme scolaire dès le mois de septembre a eu pour conséquence d'accroître la fréquentation sur cette journée.

Dépenses		Recettes	
- Charges à caractère général	87 777,28 €	- Participation des familles	84 546,41 €
- Charges de personnel	258 007,70 €	- Participations CG, CAF, MSA	100 438,90 €
		- Atténuation de charges	1 505,97 €
		- Produits exceptionnels	72,37 €
Total	345 784,98 €	Total	186 563,65 €

Espace Jeunes

Le projet d'aménagement de la Maison de la Jeunesse devrait permettre l'installation de l'Espace Jeunes et du Point Information Jeunesse en septembre 2014. L'estimation prévisionnelle est de 293 122 € HT.



Plusieurs activités ont été proposées tout au long de l'année : sortie montagne à Artouste avec randonnée et construction d'igloo, projet BD, séjour théâtre.

Organisation de deux camps multi-activités nature.

Mise en place d'un mini-séjour de deux jours à la découverte du canton avec notamment une initiation à la pêche à Cazères sur l'Adour avec l'association de pêche grenadoise.

Partenariat avec l'Espace Jeunes de Montfort en Chalosse pour un camp théâtre et diverses sorties ou activités (défi ados, patinoire, surf rider, Masterchef).

Chantier citoyen : pour la deuxième année, organisation d'un chantier citoyen dont l'objectif était d'impliquer des adolescents dans la réalisation de travaux d'utilité publique. 15 jeunes ont ainsi participé à ce projet en repeignant les talanquères des arènes de Bascons. Ils ont été récompensés par des entrées à la piscine municipale, un repas de fin de chantier et des places pour une course landaise.

Espace Jeunes (suite)

70 jeunes sont inscrits à l'Espace Jeunes.

Une moyenne de 10 participants pour les camps et animations des vacances d'été et de 15 pour les animations des petites vacances.

Dépenses		Recettes	
- Charges à caractère général	21 040,02 €	- Adhésions + participations	6 693,15 €
- Frais de personnel	13 192,88 €	- Participation CAF	12 119,84 €
		- Aide aux camps CAF+CG	4 908,95 €
Total	34 232,90 €	Total	23 721,94 €

Point Information Jeunesse

Le Point Information Jeunesse (PIJ) est un **lieu d'accueil, d'information et de documentation** destiné aux jeunes résidant sur le territoire. Il renseigne sur les études, les formations (BAFA entre autres), les métiers, l'emploi, les loisirs et vacances, l'étranger et l'Europe, le sport, la santé, le droit, le logement et les transports. L'accès est libre et gratuit.

En partenariat avec le Point Relais Emploi, il a été organisé le 25 mars 2013, à l'attention des ados du territoire, un **forum des jobs d'été** (une centaine de visites comptabilisées).

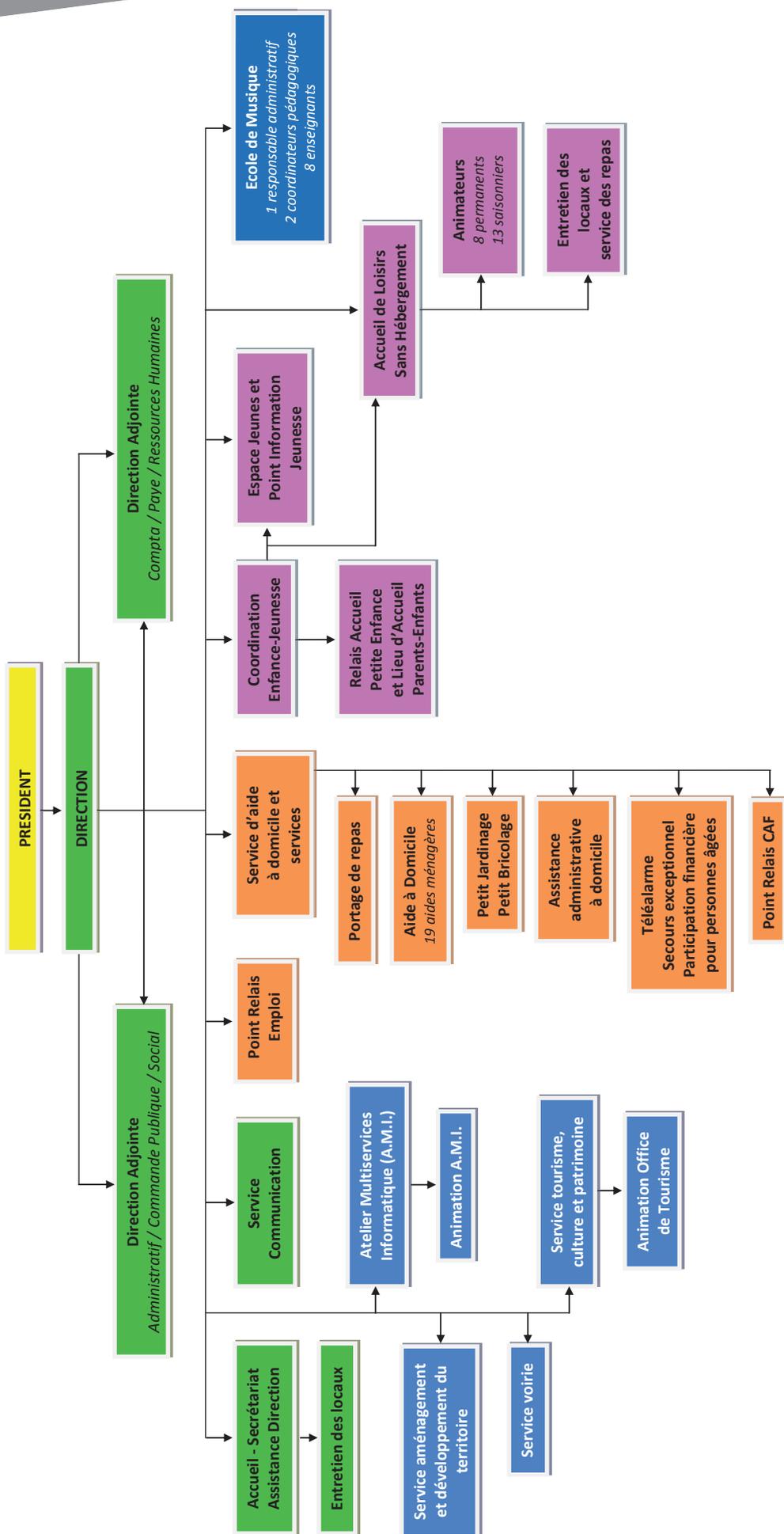


Deux journées d'information autour du métier de l'animation et du métier d'assistante maternelle ont été proposées aux jeunes les 5 et 7 mars (5 participants). Sessions organisées en partenariat avec les structures « petite enfance et enfance » dans le cadre des **journées d'information sur le baby-sitting**.

Sur le **partenariat instauré avec le collège Val d'Adour**, 15 à 20 jeunes se retrouvent autour d'activités sur la pause méridienne à raison de 3 fois par semaine.

Dépenses		Recettes	
- Charges à caractère général	1 715,83 €		
- Charges de personnel	14 852,95 €		
Total	16 568,78 €		

ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE DU PAYS GRENADOIS



II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	A 1 143 103,36	G 1 113 819,50
Section d'investissement	B 29 298,17	H 23 883,13
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	C	I
Report en section de fonctionnement (002)		88 739,08
Report en section d'investissement (001)	D	J 34 837,97
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	= G+H+I+J
	1 172 401,53	1 261 279,68

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	E	K
Section de fonctionnement		
Section d'investissement	F 26 470,51	L
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L
	26 470,51	
RESULTAT CUMULE	= A+C+E	= G+H+K
	1 143 103,36	1 202 558,58
	= B+D+F	= I+J+L
	55 768,68	58 721,10
TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	= G+H+I+J+K+L
	1 198 872,04	1 261 279,68

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
		F	L
20101	MOBILIER CLSH	26 470,51	
20103	MATERIEL EV	24 867,51	
		1 603,00	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre € non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre a 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	A 2 436 385,55	G 4 167 374,15
Section d'investissement	B 3 124 775,43	H 3 634 001,92
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	C	I
Report en section de fonctionnement (002)		112 900,52
Report en section d'investissement (001)	D	J 4 866 043,66
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	= G+H+I+J
	5 561 160,98	12 780 320,25

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	E	K
Section de fonctionnement		
Section d'investissement	F 3 215 294,84	L
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L
	3 215 294,84	713 801,61
RESULTAT CUMULE	= A+C+E	= G+H+K
	2 436 385,55	4 280 274,67
	= B+D+F	= I+J+L
	6 340 070,27	9 213 847,19
TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	= G+H+I+J+K+L
	8 776 455,82	13 494 121,86

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
		F	L
20083	FONCIER Z.A.	50 000,00	
20085	AMENAGEMENT BUREAUX COMMUNAU	20 301,83	
20086	MATERIEL DIVERS	12 000,00	
20087	FONDS DE CONCOURS	130 000,00	
20088	SALIGUES DE L'ADOUR	30 000,00	
20111	MAISON ENFANCE / PETITE ENFANCE	280 464,45	
20112	MAISON COMMUNAUTAIRE DES SERVI	1 809 011,83	713 801,61
20122	LOCAL TECHNIQUE	500 000,00	
20131	VOIRIE 2013	69 174,33	
20132	LOCAL ESPACE JEUNES	314 342,40	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre € non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre a 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

C.A. 2013 SPA OFFICE DU TOURISME

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 51 759,85	G 53 409,10
	Section d'investissement	B 659,73	H 473,90
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 4 434,55
	Report en section d'investissement (001)	D 947,80	J
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 53 367,38	= G+H+I+J 58 317,55
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 51 759,85	= G+I+K 57 843,65
	Section d'investissement	= B+D+F 1 607,53	= H+J+L 473,90
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 53 367,38	= G+H+I+J+K+L 58 317,55

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées; telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre € non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre € au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

C.A. 2013 ZA GUILLAUMET

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	615 397,84	G	704 689,54
	Section d'investissement	B	704 600,54	H	437 671,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	595 104,86	I	
	Report en section d'investissement (001)	D		J	659 864,14
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 915 103,24	= G+H+I+J	1 802 224,68
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement	= B+D+F		= H+J+L	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	
			1 210 502,70		704 689,54
			704 600,54		1 097 535,14
			1 915 103,24		1 802 224,68

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées; telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre € non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre € 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

C.A. 2013 ZA JOUANLANE

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 133,70	G
	Section d'investissement	B	H
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 18 947,50
	Report en section d'investissement (001)	D	J
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 133,70	= G+H+I+J 18 947,50
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 133,70	= G+I+K 18 947,50
	Section d'investissement	= B+D+F	= H+J+L
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 133,70	= G+H+I+J+K+L 18 947,50

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

C.A. 2013 ZA DU TREMA

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	129 518,00	G	133 850,16
	Section d'investissement	B	129 482,00	H	128 891,50
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	86,76	I	
	Report en section d'investissement (001)	D		J	71 108,50
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	259 086,76	= G+H+I+J	333 850,16
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	129 604,76	= G+I+K	133 850,16
	Section d'investissement	= B+D+F	129 482,00	= H+J+L	200 000,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	259 086,76	= G+H+I+J+K+L	333 850,16

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre € non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre € au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).